



PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil Municipal du Lundi 02 juin 2025

Convocation envoyée
Le 23/05/2025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 18
- Présents : 11
- Pouvoirs : 05
- Votants : 16

Quorum : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Villers-Saint-Frambourg – Ognon (Oise) dûment convoqué le 23 mai 2025 par M. Laurent NOCTON, maire, s'est réuni le lundi 02 juin 2025 à 20h30 en session ordinaire, à la mairie, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Étaient présents : Mme Catherine PÉRON-LECLERCQ, M. Charles LECLÈRE, M. Géraud MADELAINE Adjoints au Maire

Mmes : Emilie DELATTRE BONAMY, Virginie HOUGRON, M. MAQUENNEHAN, MM : Raynald ARENSBERG, Emeric DARRAS, Jean Philippe DETIENNE, Yves MÉNEZ Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Coralie BESSOU à Virginie HOUGRON, Anne-Marie JOASSIM à JP DETIENNE, Laure de LAPALAGNOLLE à Laurent NOCTON, Laurent GUARNERI à Géraud MADELAINE, Juliette de LOMBARDON à Emilie DE LATRE BONAMY

Absent : Aurélie LECLÈRE,

Absent excusé : M. Francis CLEREL

Secrétaire de séance : M Géraud MADELAINE

Présidence de séance : M. Laurent NOCTON

Rappel de l'ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2025
3. Bilan de la concertation - Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
4. Arrêt du projet de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)
5. Avenant à la convention de prestation de service entre VSF-O et Barbery
6. Demande de subvention départementale à la préscolarisation en zone rurale année scolaire 2024/2025
7. Approbation du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de l'ADTO-SAO

Questions diverses :

- SAMIN
- Entretien des trottoirs

Le quorum a été atteint pour délibérer les différentes délibérations

Délibération n° 2025/ 20 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Géraud MADELAINE en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/21 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après lecture, le procès-verbal de la séance du lundi 31 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2025/22 : Bilan de concertation – Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Monsieur le maire informe le conseil municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le bilan de cette concertation fait apparaître que la concertation publique s'est déroulée suivant les modalités fixées dans la délibération de prescription de l'élaboration du PLU.

Il est rappelé qu'une réunion publique sur le projet de PLU s'est tenue le 6 juin 2024 au cours de laquelle il a été répondu aux questions posées par les participants.

De même, un registre de concertation était à disposition en mairie pendant toute la durée des études et que sur les 17 remarques inscrites, aucune obstruction n'a été notifiée.

Aucune observation défavorable n'ayant été recueillie ou exprimée, Le conseil retient un bilan positif de la concertation, que celle-ci est conforme à la délibération du 26 septembre 2022

Délibération n° 2025/23 : Arrêt du projet de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Après en avoir délibéré et après avoir retenu le bilan positif de la concertation sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la commune nouvelle de Villers-Saint-Frambourg – Ognon,

Le conseil approuve à l'unanimité d'arrêter la phase d'étude du projet du plan local d'urbanisme pour présenter le document et son rapport aux autorités compétence pour son élaboration.

Délibération n° 2025/24 : Avenant n°1 à la convention de prestation de service entre les communes de Barbery et Villers-Saint-Frambourg - Ognon

- dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal Villers-Saint-Frambourg – Ognon- Barbery – Montépilloy et la fermeture de l'accueil de loisirs de VSF-O au mois de juillet, les enfants seront accueillis à Barbery, une participation financière de VSF-O est requise en faveur.

le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention relative à la prestation de service entre les communes de Barbery et de Villers-Saint-Frambourg – Ognon

Délibération n°2025/25 : Demande de subvention départementale pour la préscolarisation classe maternelle RPI

le Conseil Départemental soutient le fonctionnement des classes maternelles en milieu rural par une prise en charge partielle des agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ;

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour la rémunération du poste d'ASTEM.

Délibération n° 2025/26 : Approbation du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de l'ADTO-SAO

Pour mémoire, notre collectivité est actionnaire de la société publique locale ADTO-SAO.

En qualité d'actionnaire, nous sommes appelés à nous prononcer sur le rapport établi par la Chambre Régionale des Comptes sur ses comptes et sa gestion sur les exercices 2018 à 2023, le 20 janvier 2025 et son conseil d'administration du 19 mars 2025.

Questions diverses

Mr le maire nous a fait part de ses derniers échanges avec la SAMIN, concernant le projet de réaménagement de la carrière et son potentiel comblement par des déchets.

Ce sujet important devra faire l'objet un point précis lors d'un prochain conseil.

Un administré a demandé la création d'un sens unique rue Colin, compte tenu des difficultés de circulation et de stationnement (rue étroite).

Il est ressorti des échanges du conseil de poser la question aux administrés avant de prendre une décision (questionnaire à déposer dans les boîtes aux lettres).

Entretien des trottoirs :

Pour mémoire, l'entretien des trottoirs (désherbage) est à la charge de l'administré, au droit de sa propriété. Pour en avoir discuté à maintes reprises, nous constatons que les rappels effectués dans le petit journal sont sans effet.

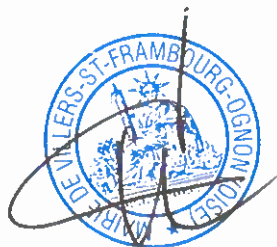
Il ressort des échanges du conseil qu'un courrier doit être envoyé aux administrés n'entretenant pas leur trottoir les informant qu'à défaut d'entretien, la mairie fera appel à une entreprise extérieure et que la trésorerie émettra un titre de recette des coûts associés, à leur nom.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 22 Heures 30.

Fait et délibéré le 02 juin 2025.

Président de séance

M. Laurent NOCTON
Le Maire



Le secrétaire de séance

M. Géraud MADELAINE
Maire-Adjoint